# La France est-elle dans la course de la bioproduction ?

Les médicaments biologiques deviennent incontournables. La production de ces thérapies biologiques innovantes est un enjeu majeur.
La France possède une bonne capacité de bioproduction qu'elle doit rendre encore plus performante.
(maj : 16.12.2022)

## Chiffres

**32**

sites de bioproduction en France (2).

## Contexte

● La bioproduction permet de produire des substances actives à partir du vivant : vaccins, anticorps monoclonaux, produits de thérapie génique, immunothérapie... Ce sont les biomédicaments. Les médicaments biologiques représentent près de la moitié des traitements en cours de développement et 32% de la part de

marché global d'ici 2024.

- La bioproduction suit toujours le même protocole : elle commence par la production de la molécule dans un bioréacteur, puis par sa filtration et sa purification, et enfin par sa mise en forme pharmaceutique. Ces procédés doivent s'enchaîner dans un laps de temps assez court, les médicaments issus du vivant ayant des durées de vie limitées.
Par ailleurs, la production de biomédicaments est soumise à de multiples aléas qui la rendent bien plus complexe que la production de médicaments issus de la chimie.

- En France, les sites de bioproduction se concentrent sur la production de biomédicaments matures commercialement, tels que les vaccins, les produits dérivés du sang ou encore les tests de diagnostic. Les vaccins représentant la principale activité de bioproduction avec 60% des emplois (2).

## Enjeux

- Avec l'émergence de nouvelles technologies, il est désormais possible d'envisager des approches totalement disruptives permettant la production de thérapies innovantes, à des coûts abordables et au plus près du malade.
La production des thérapies biologiques innovantes est donc un enjeu compétitif majeur, mais est également indispensable pour garantir un meilleur accès des patients aux innovations de demain, ainsi que notre indépendance sanitaire.

- La valorisation des atouts français dans le domaine de la bioproduction appelle à la mise en place d'une politique coordonnée.
C'est l'objectif du contrat stratégique de la filière des industries et technologies de santé.
Signé en février 2019, il prévoit un investissement de 500 millions sur 5 ans afin de :
  - permettre aux industriels un gain de productivité de 100 à l'horizon de dix ans, pour favoriser un accès optimisé aux traitements innovants, au bénéfice du patient.
  - créer un tissu de start-up et de PME, ainsi qu'une offre renforcée de formation aux technologies de bioproduction, pour favoriser la création d'emplois à forte valeur ajoutée sur le territoire.
  - permettre le transfert des technologies développées, dans le cadre d'unités pilotes, pour une première industrialisation sur des sites de fabrication pharmaceutiques situés en France.

## Nos Actions

Les entreprises du médicament soutiennent une filière de bioproduction en France :

- Dans le cadre du contrat stratégique de la filière des industries et technologies de santé, les acteurs impliqués se sont engagés à présenter un premier volet de travaux collaboratifs, sous la forme de projets de R&D, de formations ou d'investissement compatibles avec des guichets de financement de l'Etat.
Ils se sont également engagés à rechercher activement une valorisation industrielle des travaux et actions cofinancées par les pouvoirs publics sur le territoire français de manière à en optimiser les retombées économiques et en matière d'emploi sur le territoire.

- Le fonds d'investissement Innobio 2, doté d'un montant initial de 135 millions d'euros abondé par les deux principaux souscripteurs Bpifrance et Sanofi, accompagnés par Boehringer Ingelheim, Ipsen, Servier et Takeda, investira dans les secteurs des produits biopharmaceutiques et du développement des bioprocédés, du diagnostic et des dispositifs médicaux, mais élargira son champ d'action à la santé numérique ayant un lien fort avec les médicaments de prescription.

(2). https://www.leem.org/sites/default/files/2018-04/AEC-Partners-LEEM-Cartographie-de-la-Bioproduction-en-France-17-Janvier-2018_0_0.pdf